TARIFS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2021
TARIFS DES SERVICES DU SICTOM - PROFESSIONNELS

Bac ordures ménagères	Part accès au service et déchèteries (1)	Part fixe collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement (2)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Pour 17 levées (3)	Coût annuel total (1) + (2) + (3) (Facturation en 2021)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Levées supplémentaires (Facturation en 2022)
80 l	76,75 € part à laquelle s'ajoute une part par tranche de 360 l (tarif K : 37,22 €)	48,80 €	55,08 €	**180,63 €**	3,24 € unitaire
120 l		73,20 €	74,12 €	**224,07 €**	4,36 € unitaire
180 l		109,80 €	102,68 €	**289,23 €**	6,04 € unitaire
240 l		146,40 €	131,24 €	**354,39 €**	7,72 € unitaire
360 l		219,60 €	188,36 €	**484,71 €**	11,08 € unitaire
660 l		402,60 €	331,16 €	**810,51 €**	19,48 € unitaire
Je dispose d'un badge en complément d'un bac	+ 10 € en complément du tarif du bac	-	-	-	0,95 € unitaire

Badge	Part accès au service et déchèteries (1)	Part fixe collecte ordures ménagères et recyclables Abonnement (2)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Pour 27 dépôts (3)	Coût annuel total (1) + (2) + (3) (Facturation en 2021)	Part variable collecte et traitement des ordures ménagères Dépôts supplémentaires (Facturation en 2022)
Badge seul	76,75 €	50,00 €	25,65 €	**152,40 €**	0,95 € unitaire

Abonnement bac jaune	Un tarif spécifique est appliqué aux usagers de Châteauneuf-sur-Loire bénéficiant d'une collecte des emballages en porte-à-porte sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les usagers dotés exclusivement d'un badge pour la collecte des ordures ménagères ne peuvent bénéficier de la collecte en porte-à-porte des emballages.	24,00 €

(1) **La part accès au service et déchèteries** correspond aux charges fixes de structure (frais de structure, prévention des déchets, communication, gestion des déchèteries, personnel).

(2) **La part fixe collecte ordures ménagères et recyclables** correspond aux coûts fixes liés à la collecte des déchets (équipement en bacs, colonnes ordures ménagères et colonnes de tri, coûts de collecte des recyclables (verre – papiers – emballages), et coûts fixes du marché de collecte des ordures ménagères (porte-à-porte et apport volontaire).

(3) **La part variable** correspond aux coûts variables de collecte liés aux tonnages et à l'ensemble des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles. Aux tarifs de la part variable est appliqué un nombre minimal de 17 levées ou de 27 dépôts.

SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire - ZI Saint Barthélémy - BP 97 - 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
02 38 59 50 25 @ sictom@sictom-chateauneuf.fr - **www.sictom-chateauneuf.fr**

LA REDEVANCE 2021 EN 3 QUESTIONS

Comment sont fixés les tarifs ?

9,7 M€ de besoin de financement pour 2021

Cette grille tarifaire 2021 (particuliers et professionnels) est élaborée pour couvrir strictement **le coût de la gestion des déchets en 2021 soit 9,7 millions d'euros.**

Que finance le montant de la redevance ?

Le coût total de la gestion des déchets du SICTOM comprend :

- **la mise à disposition des équipements de collecte** : 32 677 bacs et 90 colonnes pour les ordures ménagères ;
- **la collecte et le traitement des ordures ménagères avec valorisation énergétique ;**
- **la gestion des 10 déchèteries du territoire** (Bray-Saint-Aignan, Cerdon, Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Lorris, Ouzouer-sur-Loire, Ouzouer-sous-Bellegarde, Sully-sur-Loire, Vienne-en-val, Vitry-aux-Loges) : agents des déchèteries, location des bennes, entretien des sites, transport et traitement des déchets collectés ;
- **la mise à disposition et la collecte de 700 colonnes** réparties sur le territoire pour le tri des emballages en verre, des papiers et des emballages recyclables ;
- **le traitement en centre de tri des papiers et emballages** pour assurer leur recyclage ;
- **les charges de structure** du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire.

Répartition du besoin en financement par typologie de charges

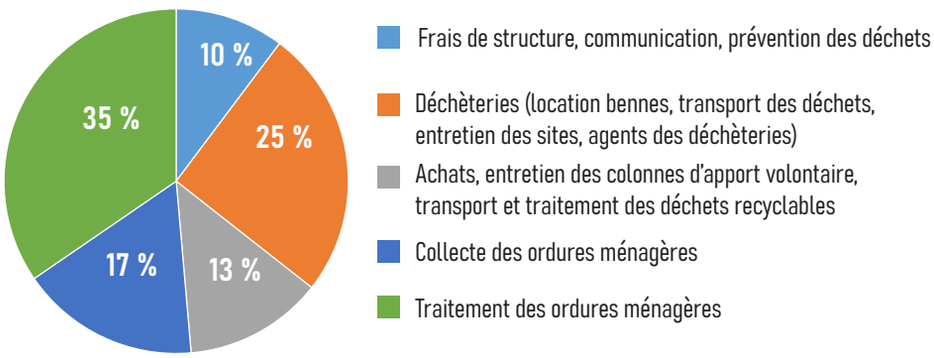

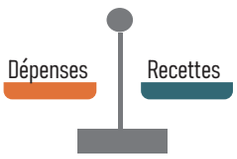

Le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire est un établissement public. Les recettes de la redevance sont dimensionnées pour équilibrer strictement les dépenses des services du SICTOM.

En effet, le SICTOM est soumis à l'obligation de respecter l'équilibre budgétaire : le montant des dépenses doit être égal au montant des recettes.

Pourquoi les tarifs sont en hausse ?

+ 6 % de besoin de financement par rapport à 2020

Le besoin de financement couvert par la redevance est en hausse de 6% par rapport à 2020. Cette hausse découle d'une augmentation des charges et d'une diminution des recettes :

- **La dégradation de la qualité du tri dans les colonnes emballages** entraine des taux d'erreurs de tri importants. Au lieu d'être traitées au centre de tri, les bennes refusées sont déclassées et envoyées à l' incinération dont le coût est supérieur au tri. Les coûts de traitement augmentent. Et moins de déchets recyclés, ce sont moins de matériaux revendus donc moins de recettes ;
- **Le prix de reprise (cours mondiaux) des matières recyclables est en net recul** et impacte les recettes du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-loire ;
- **La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), prélevée par l'Etat, est en hausse** depuis le 1er janvier 2021. Elle est applicable sur les déchets incinérés (ordures ménagères), les déchets enfouis (tout-venant et gravats issus des déchèteries) et engendre une hausse des coûts de traitement.

SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire - ZI Saint Barthélémy - BP 97 - 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
02 38 59 50 25 @ sictom@sictom-chateauneuf.fr - **www.sictom-chateauneuf.fr**